

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

	<u>Libellé</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	41 775 947,573	1 069 583,099
	a- Actions, et droits rattachés		0,000	0,000
	b- Obligations et valeurs assimilées		40 759 128,473	1 069 583,099
	c- Titres OPCVM		1 016 819,100	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	10 998 541,099	285 977,855
	a- Placements monétaires		3 639 394,807	146 790,428
	b- Disponibilités		7 359 146,292	139 187,427
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	40 623,288	1 353,206
	TOTAL ACTIF		52 815 111,960	1 356 914,160
	<u>PASSIF</u>		<u>152 159,021</u>	<u>30 224,401</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	119 825,394	8 207,430
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	32 333,627	22 016,971
	<u>ACTIF NET</u>		<u>52 662 952,939</u>	<u>1 326 689,759</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	50 417 767,895	1 319 886,256
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>2 245 185,044</u>	<u>6 803,503</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	8,045
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 245 185,044	6 795,458
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		52 815 111,960	1 356 914,160

ETAT DE RESULTAT

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>1 729 875,444</u>	<u>44 233,451</u>
Dividendes		0,000	11 780,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 415 797,324	32 452,561
Revenus des titres OPCVM		314 078,120	0,000
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>399 069,937</u>	<u>5 650,331</u>
Total des revenus des placements		<u>2 128 945,381</u>	<u>49 883,782</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	<u>-355 284,159</u>	<u>-12 441,121</u>
Revenu net des placements		<u>1 773 661,222</u>	<u>37 442,661</u>
CH 2 Autres charges	3.10	-63 633,123	-30 649,054
Résultat d'exploitation		<u>1 710 028,099</u>	<u>6 793,607</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		535 156,945	1,851
Sommes capitalisables de l'exercice		<u>2 245 185,044</u>	<u>6 795,458</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-535 156,945	-1,851
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		44 820,349	-4 580,147
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-245 454,659	-119 754,663
<u>Frais de négociation de titres</u>		-28 483,991	-2 309,907
Résultat net de l'exercice		<u>1 480 909,798</u>	<u>-119 851,110</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 480 909,798</u>	<u>-119 851,110</u>
a- Résultat d'exploitation	1 710 028,099	6 793,607
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 820,349	-4 580,147
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-245 454,659	-119 754,663
d- Frais de négociation de titres	-28 483,991	-2 309,907
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 993,172</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>49 855 353,382</u>	<u>-3 573,180</u>
a- Souscriptions	80 430 666,008	0,000
- Capital	86 496 000,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-6 065 333,992	0,000
b- Rachats	30 575 312,626	3 573,180
- Capital	32 659 100,000	3 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	-49,901
- Régularisation des sommes capitalisables	-2 083 787,374	23,081
VARIATION DE L'ACTIF NET	51 336 263,180	-133 417,462
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	1 326 689,759	1 460 107,221
b- En fin de l'exercice	52 662 952,939	1 326 689,759
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	14 441	14 477
b- En fin de l'exercice	552 810	14 441
VALEUR LIQUIDATIVE	95,264	91,869
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,70%	-8,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31/12/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV mixte puis devenue SICAV obligataire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au **31/12/2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2- Evaluation des placements:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-12-2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2016 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/12/2016	31/12/2015
Emprunts d'Etat	(1)	24 493 872,933	598 405,670
Obligations des Sociétés	(2)	16 265 255,540	471 177,429
Titres d'OPCVM	(3)	1 016 819,100	0,000
Total		41 775 947,573	1 069 583,099

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 886 232,000	24 493 872,933	46,38%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 889 581,712	3,58%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 038 294,795	17,11%
BTA 07-2017	700	699 580,000	718 121,579	1,36%
BTA 08-2022	50	47 700,000	48 933,088	0,09%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 798 941,759	24,23%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		15 808 916,000	16 265 255,540	30,80%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 424 523,398	4,59%
ATTIJARI LEASE 2013-1 B	400	16 000,000	16 098,192	0,03%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 029,589	0,06%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	40 000,000	41 692,406	0,08%
BNASUB09	1 700	90 627,000	93 512,365	0,18%
BTK09 CAT(A)	1 000	14 289,000	14 748,826	0,03%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	2 000 000,000	2 075 616,438	3,93%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 063,825	0,03%
CIL2015-1 T 7.65 %	300	24 000,000	24 804,821	0,05%
CIL2015-2 T 7.65 %	10 000	800 000,000	808 450,630	1,53%
HL 2015-2 A 7.65 %	19 660	1 966 000,000	2 057 970,019	3,90%

HL 2016-1 7.65%	5 000	500 000,000	515 677,260	0,98%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 005 700,821	1,90%
TLS2015-2	20 000	2 000 000,000	2 099 616,439	3,98%
TLS2016-1	15 000	1 500 000,000	1 566 821,917	2,97%
UBCI 2013	800	64 000,000	66 050,805	0,13%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	3,79%
UIB SUB 2015	10 600	848 000,000	875 095,110	1,66%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	500 000,000	525 321,857	0,99%
INTERCALAIRES UIB SUB 2016-A			7 460,822	0,01%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
Titres OPCVM		<u>1 016 056,751</u>	<u>1 016 819,100</u>	<u>1,93%</u>
Union Financière ALYSSA SICAV	9 900	1 016 056,751	1 016 819,100	1,93%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<u>Obligations des Sociétés</u>	164 660	16 466 000,000
<u>Emprunts de l'état</u>	24 140	23 294 940,000
<u>Titres OPCVM</u>	132 420	13 654 510,230
TOTAL		53 415 450,230

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus ou moins-values
<u>Obligations des Sociétés</u>	1 000	1 115 624,000	1 115 624,000	0,000
<u>Titres OPCVM</u>	122 520	12 638 453,479	12 392 998,820	-245 454,659
TOTAL		13 754 077,479	13 754 077,479	-245 454,659

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>11 780,890</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>314 078,120</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	813 637,904	6 245,269
Revenus des obligations privées	602 159,420	26 207,292
TOTAL	1 729 875,444	44 233,451

3.2- Placement monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 10 998 541,099 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	3 639 394,807	146 790,428
Disponibilités	(2)	7 359 146,292	139 187,427
Total		10 998 541,099	285 977,855

(1) Placements monétaires :

a- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	142 960,742	0,27%
Total placement BTCT			142 887,648	142 960,742	0,27%

b- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
UBCI	4,23%	20 jours	13/12/2016	499 062,204	499 953,006	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	19/12/2016	998 124,408	999 342,541	1,89%
UBCI	4,23%	20 jours	20/12/2016	499 062,204	499 624,354	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	29/12/2016	499 062,204	499 202,593	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	30/12/2016	998 124,408	998 311,571	1,89%
Total placement certificats de dépôt				3 493 435,428	3 496 434,065	6,62%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à terme	3 500 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	10 471,561	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	27 023,216	0,000
Avoirs en banque	3 821 651,515	139 187,427
Total	7 359 146,292	139 187,427

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 769,178	5 650,331
Intérêts des certificats de dépôts	132 354,759	0,000
Intérêts des dépôts à terme	264 946,000	0,000
TOTAL	399 069,937	5 650,331

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>40 623,288</u>	<u>1 353,206</u>
	RS sur BTA	40 623,288	1 353,206

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>119 825,394</u>	<u>8 207,430</u>
	Frais de gestionnaire	53 256,196	454,747
	Frais de dépositaire	13 313,761	1 379,660
	Frais des distributeurs	53 255,437	6 373,023

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>32 333,627</u>	<u>22 016,971</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	16 941,258	0,000
	Redevance CMF	4 492,206	112,700
	Charges à payer sur l'exercice	10 900,163	21 904,271

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	86 496 000
* Nombre de titres émis	864 960
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	32 659 100
* Nombre de titres rachetés	326 591
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à 51 336 263,180 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2016 est de 552 810 contre 14 441 au 31/12/2015.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2015</u>	<u>1 319 886,256</u>	<u>1 319 886,256</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>86 496 000,000</u>	<u>86 496 000,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-32 659 100,000</u>	<u>-32 659 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-4 739 018,361</u>	<u>-2 493 833,317</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	44 820,349	44 820,349
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-245 454,659	-245 454,659
- Frais de négociation de titres	-28 483,991	-28 483,991
- Régularisation des sommes capitalisables	-4 770 342,166	-4 770 342,166
- Résultat de l'exercice antérieur	6 803,503	6 803,503
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	253 638,603	253 638,603
- Sommes capitalisables		2 245 185,044
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2016</u>	<u>50 417 767,895</u>	<u>52 662 952,939</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2016 s'élèvent à 2 245 185,044 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	8,045
Résultat d'exploitation	1 710 028,099	6 793,607
Régularisation du résultat d'exploitation	535 156,945	1,851
<u>Total</u>	<u>2 245 185,044</u>	<u>6 803,503</u>

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>355 284,159</u>	<u>12 441,121</u>
Rémunération du gestionnaire	157 904,067	1 866,172
Rémunération du dépositaire	39 476,025	1 382,360
Rémunération des distributeurs	157 904,067	9 192,589

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	<u>63 633,123</u>	<u>30 649,054</u>
Redevance CMF	39 476,025	1 382,360
Services bancaires et assimilés	0,000	278,029
Abonnement des charges budgétisées	24 157,098	28 988,665

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	<u>24 157,098</u>	<u>28 988,665</u>
Taxes	226,729	733,848
Frais bancaires	113,534	87,212
Publication BO CMF	1 951,800	753,600
Honoraires CAC	6 720,500	6 721,000
Frais AGO et publications	2 683,346	4 889,502
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	0,000	2 000,000
Autres	461,189	1 803,503

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution, répartie entre les deux distributeurs au prorata de leurs distributions, est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

6. PARTIE LIEE

La société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » a souscrit à des certificats de dépôts émis par l'UBCI.

Le total des intérêts y relatifs et comptabilisés au cours de l'exercice 2016 est de 132 354,759 DT.

7. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,851	3,454	3,685	3,755	4,130
Charges de gestion des placements	-0,643	-0,862	-0,883	-0,950	-1,223
Revenu net des placements	3,208	2,593	2,801	2,806	2,908
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,115	-2,122	-2,102	-1,543	-1,610
Résultat d'exploitation	3,093	0,471	0,699	1,262	1,298
Régularisation du résultat d'exploitation	0,968	0,000	-0,007	-0,064	-0,340
Somme capitalisables de l'exercice	4,061	0,471	0,692	1,198	0,957
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	0,081	-0,317	-2,043	-2,754	-10,427
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0,444	-8,293	5,017	1,666	8,030
Frais de négociation de titres	-0,052	-0,160	-0,124	-0,179	-0,159
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-0,414	-8,770	2,850	-1,267	-2,555
Résultat net de l'exercice	2,679	-8,299	3,549	-0,005	-1,258
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non capitalisable de l'exercice	-0,414	-8,770	2,850	-1,267	-2,555
Régularisation du résultat non capitalisable	- 0,252	0,003	0,070	-0,082	0,547
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,666	-8,767	2,920	-1,349	-2,008
Distribution de dividendes	0,000	0,692	1,198	0,958	1,215
Valeur liquidative	95,264	91,869	100,857	98,442	99,551
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres charges/actif net moyen	0,16%	2,22%	2,14%	1,46%	1,19%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	4,33%	0,49%	0,71%	1,20%	0,96%
Actif net moyen	39 475 340,552	1 382 746,158	1 420 788,920	1 454 651,857	2 035 059,834
Nombre d'actions au 31/12	552 810	14 441	14 477	13 790	14 986

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 52 815 112 dinars et un résultat net de l'exercice de 1 480 910 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a acquis, au cours de deuxième trimestre, auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des BTA et des obligations pour un montant global de 10 824 560 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.
- ✓ Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.
- ✓ L'emploi de l'actif au 31 mars 2016 et au 30 juin 2016 en liquidités et quasi-liquidités est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Ce dépassement a été régularisé au cours de l'année.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 25 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2016.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2016, les commissions s'élèvent à 39 476,025 dinars.

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2016 à 157 904,067 dinars.

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2016, les commissions s'élèvent à 157 904,067dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 25 Mars 2017

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF